Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 093-219300472-20260321-DEL2026_03_044-DE

DEL2026_03_044

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 35
Votants : 35

Montfermeil

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mars, à 10 heures 30 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Gymnase Colette Besson, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 16 MARS 2026

PRESENTS :
M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé Solonirina VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleyna-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

M. Antoine JOUSSET a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

FIXATION DU NOMBRE ET ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTFERMEIL

Sur proposition de Xavier LEMOINE.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montfermeil est un établissement administratif local administré par un conseil d'administration dont le Maire est Président de droit.

Le conseil d'administration se compose, à part égale, de membres élus au sein du Conseil Municipal et de personnes non membres du Conseil Municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la commune. Pour chaque catégorie, le nombre minimal est fixé à 4 et le nombre maximal à 8.

L'élection se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 123-6, R. 123-7 à R. 123-9, R. 123-11 et R. 123-29

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS
Hôtel de Ville – 7 place Jean Mermoz – 93370 Montfermeil
01 41 70 70 70 – contact@ville-montfermeil.fr

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 093-219300472-20260321-DEL2026_03_044-DE

DEL2026_03_044

Vu le Conseil municipal d'installation du 21 mars 2026,

Vu la/les candidature(s) :
- LISTE TOUS UNIS POUR MONTFERMEIL
- LISTE MONTFERMEIL GAUCHE ECOLOGIE

Considérant que le conseil d'administration du CCAS doit se réunir avant le 30 avril 2026 pour le vote du son budget primitif,

Considérant que le Conseil Municipal doit déterminer le nombre de membres pour chaque catégorie composant le conseil d'administration du CCAS,

Considérant que le Maire de la ville de Montfermeil est Président de droit du conseil d'administration du CCAS,

Considérant que l'élection des membres du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du CCAS se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que le vote se fait à bulletin secret,

Considérant que chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, doit remettre son bulletin de vote fermé,

Considérant que les deux assesseurs nommés afin de constituer le Bureau dans le cadre de l'élection du Maire, assurent la mission est de procéder au dépouillement des votes,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De fixer à 6 le nombre de membres pour chaque catégories du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montfermeil.

2. De procéder à l'élection des membres du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

   Le Bureau est composé de Madame Aleyna-Nur CUBAN et Monsieur Jordi LE COINTE en tant qu'assesseurs.

   Après dépouillement des bulletins de vote, les résultats de l'élection sont :
   LISTE TOUS UNIS POUR MONTFERMEIL : 29 voix pour,
   LISTE MONTFERMEIL GAUCHE ECOLOGIE : 6 voix pour,

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 093-219300472-20260321-DEL2026_03_044-DE

DEL2026_03_044

MM. et MMES Zoé Solonirina VIGREUX, Jean ARSLAN, Elisa LICIDE, Djena DIARRA Virgile-Adam BIKINDOU et Laurence RIBEAUCOURT sont proclamés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montfermeil.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Antoine JOUSSET

Le Maire,
Xavier LEMOINE

MAIRIE DE MONTFERMEIL 19 19 SEINE SAINT-DENIS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS
Hôtel de Ville – 7 place Jean Mermoz – 93370 Montfermeil
01 41 70 70 70 – contact@ville-montfermeil.fr

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 093-219300472-20260321-DEL2026_03_044-DE